

général du génie et du prestige de Napoléon — ce qu'ils sont loin d'avoir — qu'ils seraient assurés de trouver leur Moscou au bout de la campagne; seulement, au lieu d'un hiver fatalement précoce, comme celui qui amena les désastres de l'armée française, ils trouveraient un été impitoyable avec son cortège obligé de fièvres, de typhus, de dysenterie et de congestions cérébrales.

Il est inutile de se faire davantage illusion: le Nord ne peut pas soumettre le Sud, pas plus que celui-ci ne peut, par ses seules forces, constituer son indépendance et son autonomie. Ces deux fractions, d'une unité impossible à reconstituer, sont à la fois invincibles et impuissantes. Ce point de fait étant établi, il y a, pour les nations européennes, qui ont entretenu jusqu'à ce jour des relations commerciales importantes avec les Etats-Unis, à adopter l'un de ces deux partis: ou renoncer à tirer des Etats américains les matières premières qu'elles en recevaient et se pourvoir ailleurs; ou intervenir dans le différend existant, non pour donner raison et appui à l'un des deux belligérants contre l'autre, mais uniquement pour dire à tous les deux: « Ballez-vous tant que vous voudrez, mais ne nous empêchez pas de poursuivre avec vos nationaux les relations d'affaires que nous entretenons avant la guerre. »

Si les peuples européens qui manufacturent le coton pouvaient trouver hic et nunc ailleurs, la matière première qu'ils étaient dans l'usage de tirer des Etats-Unis, le premier parti que nous avons indiqué serait assurément le meilleur, en ce sens qu'il ne prêterait le flanc à aucune critique, à aucune récrimination. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. Les manufactures européennes se sont habituées, depuis une vingtaine d'années surtout, à compter trop exclusivement sur le coton américain pour défrayer leur fabrication, de telle sorte qu'aujourd'hui, ce coton venant à manquer, elles sont toutes dépayées, tandis que les pays cotonniers autres que l'Amérique n'ont pas eu le temps d'augmenter leur production pour combler instantanément le déficit américain. D'où il résulte que la matière première manque partout et ne saurait être obtenue nulle part à un prix raisonnable.

On peut se faire une idée du vide préjudicé sur le marché anglais par l'interruption de l'arrivée du coton américain, à l'aide de ce seul fait que les récoltes des cotons des Etats-Unis se sont élevées, pendant les trois premiers mois de 1860, à 3 millions 150,284 quintaux, tandis que dans les trois premiers mois de 1862 elles sont restées à 5,276 quintaux. Il est vrai que les autres pays de provenance ont augmenté leur exportation: ainsi, l'Egypte, qui n'avait donné à l'Angleterre dans les trois premiers mois de 1860 que 93,821 quintaux, lui a donné dans les trois premiers mois de 1862 196,083 quintaux. C'est beaucoup pour le producteur, ce n'est rien pour le consommateur qui aurait besoin de compter les quintaux non par centaines de mille, mais par millions. Aussi, à l'heure qu'il est, se trouve en Angleterre 60,000 ouvriers dépourvus de tout moyen de subsistance par le travail, tandis que 200,000 trouvent dans un travail insuffisant tout juste ce qu'il faut pour ne pas mourir littéralement de faim.

Maintenant, le Gouvernement anglais peut-il laisser, pour l'honneur du principe de la non intervention, mourir de faim des centaines de mille ouvriers? Ce serait héroïque si les hommes d'Etat qui poussent le scrupule si loin ressentaient, eux aussi, les aiguillons de la faim comme les pauvres fileurs et tisseurs du Lancashire. Quoi qu'il en soit, nous pensons que le moment est venu de parler sérieusement aux Américains et de les mettre en demeure de réaliser le principe qu'ils proposaient à l'Europe, alors que le Gouvernement de l'Union demandait aux puissances signataires du traité de Paris de déclarer l'inviolabilité absolue de la propriété privée sur mer. La conséquence immédiate de ce

principe serait la levée du blocus des ports du Sud et le rétablissement du commerce libre entre les Américains, à quelque fraction politique qu'ils appartiennent, et les étrangers. Ce ne serait pas la intervention dans une querelle intestinale, ce serait simplement empêcher que cette querelle ne porte préjudice aux tiers.

Que la guerre sur terre et même sur mer continue entre les fédéraux et les confédérés jusqu'à extinction de force de part et d'autre, nous n'avons rien à y redire, cela ne nous regarde pas. Mais que les coups ne tombent pas sur nous par ricochet. Que les bâtiments de guerre continuent à se canonner comme ont fait le Merrimac et le Monitor; mais que les navires du commerce puissent continuer leur route tranquillement; en un mot que la guerre sur mer ne soit pas plus impitoyable et plus exclusive que la guerre sur terre; voilà ce que les nations civilisées sont en droit d'exiger des Américains; et si le Gouvernement anglais lie par ses précédents et plus encore peut-être par ses projets pour l'avenir, préférerait voir mourir de faim des centaines de mille de ses travailleurs plutôt que d'inaugurer une politique raisonnable et humaine, il faudrait en conclure que la civilisation n'est qu'un mot sur ses lèvres, tandis que l'égoïsme le plus cruel continue à être le mobile de sa politique: qu'il parle comme Cobden et Bright et agit comme Pitt et Castlereagh.

E. MOUTTET.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

L'administration du chemin de fer du Nord vient d'autoriser le directeur du Pré-Catelan à faire descendre les voyageurs de Roubaix, Tourcoing et la Belgique, qui se rendent à cet établissement, à Fives, au passage à niveau de l'allée Champon, à 500 mètres environ du Pré-Catelan.

On assure que cette mesure s'étendra prochainement à tous les voyageurs des Fives et des communes environnantes qui jusqu'ici sont forcés de rentrer en gare à Lille et de perdre à nisi un temps précieux.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 25 c. à l'hectolitre.

Nous avons parlé plusieurs fois des mesures réclamées et annoncées en vue de réprimer l'empirisme dans le traitement des animaux domestiques afin de donner satisfaction à la médecine vétérinaire. L'état actuel de la législation est impuissant à cet effet. Plusieurs journaux de Paris, entre autres le *Sigle*, viennent de s'occuper de cette question dont le Corps législatif doit, assure-t-on, être saisi avant la fin de la session. Des pétitions au Sénat ayant été renvoyées aux membres des départements desquels ressort plus spécialement la matière, il serait édicté prochainement des dispositions de nature à concilier tous les intérêts. Ce nombre trop restreint des médecins vétérinaires amènera, dit-on, la création de stagiaires brevetés desquels il serait exigé certaines connaissances préliminaires, et l'empirisme plus nuisible que les épidémies tomberait désormais sous l'application de la loi pénale. L'utilité de cette décision pour les communes rurales est incontestable.

On écrit de Wattrelos:

« Une nouvelle avalanche de tissus anglais, calicot, percaline et mousseline unis et avec dessins, est tombée depuis lundi dans nos environs. Les colporteurs de ces marchandises vendent, pour ainsi dire, à tout prix. Que de dupes vont encore se laisser prendre au piège! En attendant, nos tisserands continuent à n'avoir que fort peu de travail. »

#### VILLE DE ROUBAIX.

##### Cours public de Chimie.

Lundi 12 mai, 8 h. du soir.

TOXICOLOGIE OU ÉTUDE DES POISONS.

1° Généralités sur les poisons irritants: symptômes et lésions de tissu qu'ils produisent; leur action générale sur l'économie animale; traitement général de l'empoisonnement par les irritants.

2° Du phosphore. — Son action sur l'économie animale. — Exemples d'empoisonnement par le phosphore. — Symptômes et lésions de tissu produits par le phosphore. — Traitement de ces empoisonnements.

3° Du chlore: son action sur l'économie animale. — Traitement de l'empoisonnement par le chlore.

##### Cours public de Physique.

Mercredi 14 mai, à 8 heures du soir.

Ébullition: ses lois. — Influence que peuvent avoir sur la température d'ébullition des liquides:

1° Les substances dissoutes dans les liquides;

2° La nature du vase dans lequel l'ébullition se produit et la cohésion du liquide;

3° La pression.

Bouilliant de Franklin. — Expérience dans laquelle on fera bouillir de l'eau au moyen d'eau froide. — Production de la vapeur en vase clos. — Marmite de Papin.

#### ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX.

Du 29 avril au 5 mai 1862 inclus.

##### NAISSANCES.

29 garçons, 22 filles.

##### MARIAGES.

Du 30 avril. — Entre Jean-Baptiste-Louis-Joseph Laisseau, tisserand, et Julie-Paoline Bény, fille de confiance. — Louis-Joseph Delcroix, marchand boulanger, et Justine-Joseph Desbonnet, sans profession.

Du 5 mai. — Entre Louis-Joseph Denoulet, tisserand, et Adèle Dherine, tisserande, et Henri-François Vandendorpe, domestique, et Angèle Dissel, journalière. — Louis-Denis Drolé, cordonnier, et Nathalie Pers, ménagère. — Ferdinand Lagache, tisserand, et Rosalie Mat, journalière. — Jean-Baptiste-Julien Cheval, propriétaire et clerc de notaire, et Adèle Valat, sans profession. — Fidèle-Thomas Spehroek, cocher, et Justine-Severine Vandamme, ménagère.

##### DÉCÈS.

Du 29 avril. — Alexandre Lesage, 24 ans, mécanicien, célibataire, rue de Tourcoing. — Charles Delcroix, 15 ans, ouvrier maçon, Hôpital.

Du 30. — Louis Halsberghe, 33 ans, tisserand, époux de Marie Cornille, au Tilleul. — Céleste Dumortier, 38 ans, ménagère, veuve de François Vanlancker, Hôpital.

Du 1<sup>er</sup> mai. — Juliette Craye, 36 ans, ménagère, épouse de Charles-Louis Vaneste, au Fontenoy. — Clémentine Renard, 24 ans, ménagère, épouse de Floris Delescluse, Trichon.

Du 2. — Florentin Duhamel, 69 ans, journalier, veuf de Marie Picavet, Hospice. — Clovis Delvoye, 53 ans, tisserand, époux de Rosalie Fourmentin, Longues-Chemises. — Mathilde Stevens, 22 ans, journalière, célibataire, Hôpital. — Marie Ruyssemart, 72 ans, journalière, veuve de Joseph Kooft, Hôpital.

Du 3. — Rosine Leclercq, 21 ans, journalière, célibataire, Fontenoy. — Narcisse Brulois, 48 ans, tisserand, célibataire, Vert-Chemin.

Du 4. — Alexandre Gonze, 42 ans, tisserand, célibataire, sentier de Ma Campagne. — Henri Devès, 39 ans, jardinier, célibataire, rue de l'Avocat.

Du 5. — Alexandre Carbon, 43 ans, fleur, époux d'Elisa Migeon, Vert-Chemin. — Thérèse Verbeck, 42 ans, ménagère, épouse de Henri Seloose, Ermitage.

Plus 8 garçons et 14 filles, décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

#### COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 7 le 8 hausse baisse.

4 1/2 au compt. 97.70 98.00 » 30 » »

3 % au compt. 70.70 70.70 » » » »

Banque 3150 3150 » » » »

Oblig. du trés. 69.85 69.90 » 5 » »

#### Tribunaux.

Il ressort d'un récent arrêt de la cour de cassation, qu'aux termes de la loi du 28 avril 1816, les poteaux indicatifs des limites de l'octroi doivent être placés par l'autorité municipale de façon à ce que les habitants des villes et faubourgs assujettis soient avertis par la présence même de ces poteaux, que les marchandises introduites sont soumises aux droits. Faute de l'avoir fait, ou si, l'ayant fait à une époque très reculée, les villes n'ont pas rétabli ces poteaux, elles sont mal fondées à exercer des poursuites contre les individus qui auraient passé ces limites sans faire de déclaration.

D'après une maxime constante de notre ancien Droit public, la qualité de Français résultait du fait de la naissance sur le territoire, quelle que fut la condition du père, et cette règle, qui déroge au principe que l'enfant mineur suit la condition de son père, a été en vigueur jusqu'à la promulgation du Code Napoléon.

En conséquence, l'enfant né en 1860 sur le sol français d'un étranger qui, en 1814, a repris sa nationalité étrangère, est resté Français, bien qu'il n'ait pas rempli les formalités prescrites par l'ordonnance du 14 octobre 1814, et, comme tel, il se trouve soumis à la loi sur le recrutement de l'armée.

Cassation, sur le pourvoi du préfet du Nord, au rapport de M. le conseiller Glauzot et sur les conclusions conformes de M. le premier avocat général de Marnas, de deux arrêts rendus par la Cour impériale de Douai, le 25 avril 1860, au profit des sieurs Lebeau et Henaut. Plaidant, M<sup>o</sup> Fournier, pour le préfet demandeur.

Un condamné à mort a été appelé en cassation en prenant comme moyen principal qu'il avait été condamné à payer les frais du procès — avec contrainte par corps pendant un an.

La cour de cassation lui a donné gain de cause incidemment; mais elle a, malheureusement pour lui, maintenu la sentence au principal.

#### CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant, extrait de nos correspondances:

Paris, 7 mai 1862.

On annonce que S. Exc. M. Rouher, ministre du commerce et des travaux publics, va se rendre à Londres.

La conclusion du traité de commerce franco-italien est très-prochaine. On pense qu'elle aura lieu à la fin de la semaine.

Le retrait du projet d'impôt sur le sel est toujours considéré comme très probable au Corps législatif. On croit même que la prochaine communication du gouvernement n'aura pas d'autre objet.

Dans la diplomatie, on ne semble pas mettre en doute que le prince Napoléon, pendant son séjour à Naples, sera chargé de négociations importantes avec son beau-père. On a déjà parlé d'un projet de traité d'alliance offensive et défensive. Ce projet reposerait sur les bases suivantes:

1° Abandon de Rome par l'armée française, mais pas avant un délai de six mois;

2° Les conditions relatives à la nouvelle condition du Pape seraient réglées entre l'Empereur et Victor-Emmanuel;

3° La question de la Venetie serait traitée d'abord par les voies diplomatiques, et, si elles échouaient, elle serait résolue par les armes;

4° Le roi d'Italie céderait à la France la Sardaigne et Gênes.

Nos reproduisons ces bruits sous toute réserve.

On croit au Sénat qu'il ne sera plus question de la pétition de l'archevêque de Rennes, qui a été ces jours derniers l'objet d'un renvoi à la commission. Ce serait du reste la conséquence du vœu exprimé par Mgr Marc lui-même.

On parle, à Paris, dans quelques cercles financiers, d'un emprunt de 125 millions que la ville de Paris se proposerait de contracter.

Le Roi Guillaume III, des Pays-Bas, est arrivé à Paris hier soir. Il y a eu aux Tuileries réception solennelle.

Il est question d'appliquer aux batteries flottantes un système d'armement tout autre que celui actuellement en usage. On parle de l'adjonction d'une couple d'après un plan nouveau. L'armement de nos grands navires de guerre devra subir aussi de nouvelles modifications. Des expériences toutes récentes auraient démontré que les canons à âme lisse, présenteraient sur les canons rayés un avantage incontestable, — au point de vue de la précision du tir même à courte portée, comme à celui de la force de projection. Les plaques les plus épaisses des navires cuirassés ne résistent pas aux coups de ces canons à âme lisse.

Le Roi Léopold, qui souffrait depuis quelque temps de la pierre, a été opéré samedi. Le *Moniteur belge* nous apprend que son état était hier moins satisfaisant que les jours précédents. Le Roi Léopold a 72 ans. C'est après le Roi de Wurtemberg le plus âgé des souverains de l'Europe.

Le vieux duc Pasquier est atteint d'un commencement de paralysie au larynx; à cause du grand âge de ce personnage, toute maladie donne de l'inquiétude; sa succession académique est impatiemment attendue par plusieurs candidats.

Mercredi paraîtra le *Globe*, dont M. Gondou a, comme on sait, l'autorisation en poche. On croit, jusqu'à plus ample informé, que l'indépendance du nouveau journal sera mélangée, comme celle de M. Lymayrac, de beaucoup de dévouement.

M. P.-J. Proudhon vient de publier en Belgique un volume intitulé: *Les Majorats Littéraires*; mais on affirme que cet ouvrage n'est pas admis à circuler en France.

Sous ce titre effrayant: *le Mangeur d'hommes*, Jules Gerard vient de publier un charmant et coquet volume où il traduit avec un rare bonheur de style et de couleur locale, les impressions cynégétiques de son ami le major Leveson.

L'Inde est le théâtre de ces épisodes de chasse, à la poursuite de ce *mangeur d'hommes*, tigre dont la vie est une longue série de meurtres accomplis avec une audace qui a regardé la terreur parmi les indigènes. Le major Leveson a entrepris de délivrer la contrée de ce monstre réputé invincible et même invisible. Les émouvantes péripéties de ce duel à mort sont racontées avec une vérité de détails qui captive et intéresse à tel point, que le livre sera dévoré par tous ceux qui en auront ouvert le premier feuillet.

Il est question d'un immense concert que l'on doit donner dans la grande nef du palais des Champs Elysées, au mois de juillet prochain, au bénéfice des pauvres du 20<sup>e</sup> arrondissement, quartier de Belleville. Cette solennité musicale à laquelle ont été conviés les plus habiles instrumentistes, les chanteurs les plus célèbres de notre époque, a été organisée par les soins du maire de ce vaste arrondissement.

Pour toute la correspondance: J. REBOUX.

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes:

Turin, 7 mai.

La Correspondance italienne assure que

— Mais il nous manque toujours le par-

rain. — Eh! dit gaiement Gabrielle en montrant Henri, n'avons-nous pas là un gentil compère? Avec deux marraines, le parrain peut bien n'avoir que la moitié de la taille.

— Mais c'est qu'il n'est guère en toilette, mon pauvre Henri, et il ferait peu d'honneur aux marraines.

— Ne vous en inquiétez pas, reprit Hélène, je me charge de cela comme des dragees. Maintenant occupons-nous des préparatifs; il ne faut pas remettre à demain.

Une heure ou deux après cette conversation, Hélène portant la petite fille dans ses bras, sortait pour se rendre à l'église, précédée de Gabrielle et de Henri triomphant, qui se haussait sur la pointe du pied pour prendre le bras de la belle demoiselle; car il ne voulait pas être conduit par la main comme un bambin.

M. BATHILD BOUENOL.

(La fin au prochain numéro.)

#### PRÉ-CATELAN (JARDINS DE LILLE).

DIRECTION DE M. SIMON LÉVY.

Dimanche 11 et lundi 12 mai 1862, GRANDE FÊTE D'OUVERTURE à l'occasion du BROQUELET. — Feu d'artifice, illumination des jardins, BAL DE FAMILLE.

Debut de la troupe d'opérette. Orchestre, 50 musiciens. Prix d'entrée: 1 franc.

s'égara dans les angoisses du désespoir. Un matin donc il sortit après s'être embrassé d'une façon qui me semblait étrange. Peu d'instants après, j'entendis en bas, sous nos fenêtres, comme la chute d'un corps lourd et en même temps une grande rumeur qui s'élevait de la rue. Je ne sais quelle voile intérieure me dit soudain: C'est lui! Je me précipitai à la fenêtre que j'ouvris en tremblant. Hélas! mon pressentiment ne m'avait point trompé. C'était bien mon pauvre mari qui gisait saignant sur le pave, la tête fracassée par un horrible chute. Il s'était jeté en bas d'un grenier qui surplombait le sixième. Je m'élançai dans l'escalier, dans quel état, vous devez le comprendre. J'arrivai encore à temps pour lire dans son dernier regard comme un remords, pour entendre le mot pardon qui expira sur ses lèvres avec son dernier souffle. Ah! mademoiselle, ce que j'ai souffert alors, il n'est pas de mots pour le dire.

— Pauvre amie, nous le comprenons; les consolations ne vous manqueront plus maintenant, dirent à la fois Hélène et Gabrielle en serrant de nouveau avec effusion les mains de l'infortunée. Mais calmez-vous, calmez-vous, ajouta Hélène; mère, pensez à la chère orpheline qui est là dans ce berceau. N'oubliez pas que vous êtes nourrice, que votre lait c'est sa vie.

— Vous avez raison, mademoiselle, mais j'ai fini sur ce triste sujet. Mon mari mort, malgré ma santé compromise par de si rudes épreuves, je luttais contre le découragement, suite du chagrin. Je sentais que je me devais à mon pauvre Henri.

— Tu m'appelles, maman? dit l'enfant qui, assis près de la cheminée où s'éteignait un maigre feu, surveillait une bouillotte

dont il attendait en vain l'ébullition; tu m'appelles?

— Non, mon ami, ne fais pas attention. Je compris que je me devais à ce cher enfant, comme à celui que je portais dans mon sein, orphelin, hélas! avant de naître. Je me remis au travail, à un travail souvent insuffisant par le faible prix de la main d'œuvre. Nous en vécûmes pourtant, ou à peu près, jusqu'à ces derniers temps où j'ai dû m'altérer en donnant le jour à la chère petite qui est là. Une digne femme, ma voisine, dont le cœur vaut mieux que la fortune, et un vieux médecin appelé par elle, m'ont assistée par charité dans ce terrible moment. Il me restait un peu d'argent que j'avais économisé à force de privations; mais, hélas! en pareil cas, l'argent va si vite! Ce matin, en cherchant dans ma bourse...

Et la pauvre dame hésitait, rougissant et balbutiant.

— Parlez à cœur ouvert, chère dame, point de fausse honte, dit Hélène avec affection. L'amitié doit tout savoir, et nous ne sommes plus pour vous des étrangères, n'est-il pas vrai?

— Oh! non, certes, mes bonnes demoiselles. Ce matin donc, en ouvrant ma bourse je vis qu'il y restait quelques sous à peine. Oh! j'eus alors un moment d'affreux découragement, presque de désespoir. Puis, en tournant les yeux vers ce berceau, la confiance en Dieu me revint bien vite. Je me dis qu'il ne pourrait oublier cette innocente créature et sa mère infortunée. Je ne pouvais, moi, aller lui souhaiter la bonne année au pied de l'autel; j'appelai mon Henri, pauvre petit auquel je souffrais tant de ne pas faire, comme à l'ordinaire, son cadeau, et je lui

dis en l'embrassant et tirant deux sous de la bourse:

Mon cher enfant, tu le sais, je suis si pauvre à présent, que je ne puis rien te donner, à mon grand chagrin. Prends pourtant ceci pour qu'au moins aujourd'hui tu ne deusses pas avec du pain sec, et qu'il ne soit pas dit que tu n'as pas eu de étrennes.

— Est-ce que tu ne m'a pas embrassé ce matin? murmura-t-il en pleurant et m'embrassant.

Il voulait me rendre les deux sous. Je refusai et j'ajoutai: — Aujourd'hui ma première visite devrait être pour le bon Dieu; tu la feras à ma place. Tu vas aller à l'église le prier... — Qu'il l'envoie les étrennes et à ma petite sœur aussi, dit-il soudain.

— Le prier d'avoir pitié de vous, chers enfants, et un peu de moi à cause de vous.

— J'y cours, chère maman; j'ai fait ce matin ma prière, comme toujours, mais je la redirai chez le bon Dieu, et va, de tout mon cœur.

— Je n'en doute pas, mon ami; mais emporte les deux sous.

— Puisque tu le veux, je les garde, me répondit-il; j'ai mon idée, d'ailleurs.

— Brave enfant! nous savons ce qu'il en a fait, murmura Gabrielle attendrie. Nous vous raconterons cela, heureuse mère, pour que vous soyez consolée dans votre enfant.

— Et voilà, mesdemoiselles, comment vous l'avez rencontré à l'église, et ce qui m'a valu le bonheur de votre visite. J'en remercie le ciel et mon Henri.

— Nous aussi, dit Hélène, car le bonheur est partagé. Nous nous réjouissons, ma sœur et moi, d'être arrivées si à propos et de pouvoir aider à vous tirer d'em-

barras. Justement nous avions fait, à l'intention l'une de l'autre pour la circonstance, des économies qui n'ont pas encore trouvé leur emploi. Vous les accepterez de bonne amitié, comme nous vous les offrons, ajouta-t-elle en glissant sous l'oreiller la petite bourse bleue; Gabrielle en fit autant de la verte.

— Oh! mesdemoiselles, dit la malade avec des larmes dans les yeux, je suis touchée au dernier point... mais je ne puis pas... je ne dois...

— Eh! j'en prends à titre de prêt, si cela vous gêne, interrompit Hélène avec la brusquerie de son bon cœur. Vous ne pouvez refuser d'ailleurs, sinon pour vous, du moins pour ces pauvres enfants, pour votre Henri et pour ce cher ange que vous appelez... Quel est le nom de baptême de la petite, mon amie?

— Faut-il l'avouer? dit la mère un peu confuse; c'est bien mal à moi, et je me le reproche, la pauvre mignonnette n'est point baptisée encore, un peu parce que j'ai été trop tourmentée ces jours-ci, mais surtout faute de parain et de marraine.

— Que cela ne vous arrête plus, car nous serons heureuses, ma sœur ou moi...

— Oh! ce sera moi, dit Gabrielle à sa sœur avec l'accent de la prière.

— Au lieu d'une marraine, vous en avez deux... à choisir.

— Et j'accepte, j'accepte toutes les deux, s'il est possible, dit la mère en tendant la main à Hélène et à Gabrielle. Vous êtes si bonne en vérité, mesdemoiselles, que je ne sais comment vous remercier.

— Que parlez-vous de remerciements mon amie? Il n'y a pas grand mérite à se faire ainsi plaisir à soi-même. Voilà donc qui est convenu.